

## UNE FORCE SOCIALE EN ROUTE

Le Mouvement Humaniste rassemble des personnes de toute culture, tout âge, tous moyens (financiers) et toute croyance.

La locomotive de cette force sociale se compose d'une structure qui représente à peu près 10% de ses membres. **Tous les membres, sans aucune exception, sont volontaires.** Les membres de cette structure sont tenus de participer aux réunions hebdomadaires - qui assurent la permanence (continuité, constance) du développement des actions - et de participer à la campagne semestrielle d'autofinancement du Mouvement Humaniste.

Les adhérents ou les collaborateurs ne participent aux actions que selon leur désir, selon le temps dont ils peuvent disposer; ils peuvent participer assidument ou de temps en temps aux actions proposées. Bref, ils ne sont liés ou engagés en aucun cas.

La structure se compose de différents «Conseils» qui se rallient à un projet commun, à des valeurs communes, à une manière de s'organiser et à une stratégie commune d'action dans le monde.

**Chaque Conseil développe ses activités selon ses propres capacités humaines et d'organisation et sans aucune limite géographique.**

**Au cas où plusieurs Conseils agiraient dans le même Pays, ils coopèrent entre eux afin de mettre en place des actions nationales.**

Les actions et les campagnes mises en place varient selon les Pays, les villes, les quartiers, en fonction des nécessités de chaque lieu.

Au début, tout membre de la structure est délégué de groupe. Quand il prend l'initiative de créer son propre groupe, il l'oriente et en coordonne les activités. Quand il a formé un groupe d'au moins 10 personnes, il devient délégué d'équipe.

A l'intérieur de cette équipe qui vient de se créer, un des délégués de groupe prend la fonction administrative et un autre délégué de groupe prend la fonction d'appui.

**L'Orienteur** (celui qui s'occupe de l'orientation de l'équipe).

Il trace les linéaments essentiels du Mouvement en encourageant l'agglutination qui ne se produit pas grâce à ses qualités personnelles, mais grâce aux thèmes et à l'action d'ensemble. Il transmet son expérience afin que d'autres puissent former de nouveaux groupes.

**L'Administratif.**

Il agit de manière à ce que le contact entre tous les membres soit rapide et constant; il produit les matériels qu'on lui demande, il tient l'information nécessaire à jour et il peut se mettre directement en contact avec son environnement en tant que porte-parole du groupe.

**L'Appui**

Il aide les deux membres ci-dessus à développer leurs activités et soutient chaque membre qui a des difficultés considérables à s'intégrer au groupe. Il accomplit une fonction d'intégration et complémentaire.

Quand 10 membres deviennent délégués d'équipe, le délégué de l'équipe initiale devient délégué général. Quand un délégué général crée un Conseil de 10 délégués généraux, il devient coordinateur. Une réunion semestrielle mondiale permet aux coordinateurs d'évaluer les expériences les plus

importantes et de coordonner les actions d'ensemble.

Quand un coordinateur crée un Conseil de 10 coordinateurs, il devient coordinateur général. **Tout Conseil de coordinateurs est autonome.**

**Il y a actuellement 91 Conseils autonomes du Mouvement.**

(à insérer l'organigramme et la dernière transmission des données de l'Assemblée)

## L'ASSEMBLEE DU MOUVEMENT HUMANISTE <sup>(1)</sup>

**L'Assemblée est le dernier organe de cette structure: le Mouvement se termine ici. Ce n'est pas une structure de structures, ce n'est pas un conseil: il n'y a donc pas d'orienteur personnel, ni de secteurs (administratif et appui).** L'Assemblée n'interfère pas dans le développement des différents Conseils. En ce qui concerne l'organisation, il n'y a aucun organe en contre-haut (à un niveau supérieur) de l'Assemblée. Quant à sa croissance horizontale, elle n'a aucune limite (les Conseils qui la composent sont à peu près homogènes si l'on considère leur structuration, mais ils sont tout à fait différents si l'on considère les tactiques qu'ils emploient, leur style, leurs rythmes, leurs projets). On pourra avoir 20, 100 ou n'importe combien de Conseils vu que leur nombre est illimité.

**Quand un coordinateur général ferme son Conseil, pas pour cause de détérioration, mais en raison de sa croissance (donc, lorsqu'il a engendré (créé) pas moins de 10 coordinateurs généraux), il continue à être coordinateur général mais il n'aura plus de structure ni ne revetira aucune charge dans le Mouvement.** Quand cela arrive, le coordinateur général - désormais sans structure - pourra inviter ses secteurs centraux à faire partie de l'Assemblée. En effet, comme ces secteurs, eux aussi, n'auront plus de fonction directe à l'intérieur du Mouvement, ils pourront par leur opinion et par leur participation apporter une contribution intéressante aux décisions de l'Assemblée.

**Définition :** l'Assemblée est l'organe qui coordonne les activités des Conseils autonomes du Mouvement Humaniste et en favorise l'échange (la communication réciproque). Elle est composée de tous les Coordinateurs Généraux.

**Fonctions :** L'Assemblée établit les objectifs, la stratégie, les matériels officiels et les matériels fort recommandés (conseillés), mais c'est à chaque Conseil autonome de s'occuper des tactiques et des actions concrètes à mettre en place.

**Fonctionnement :** une fois l'an, l'Assemblée fixe sa réunion ordinaire. Elle n'a pas de fonctions permanentes, mais - selon les circonstances et les besoins - elle crée des commissions. Elle ne brasse pas d'argent et elle résout à tous les coups ses nécessités logistiques.

Les décisions de l'Assemblée sont exprimées dans les «Actes» qui sont publics et qui circulent librement. La relation entre les membres de l'Assemblée se base sur des réalités beaucoup plus étendues que celle de la structure à laquelle l'on appartient. Leur travail, c'est un travail d'équipe, d'échange, de collaboration.

On acquiert périodiquement des données statistiques - divisées selon le Pays et le Conseil - concernant la structure, afin de disposer d'une information générale et de faciliter la coordination des activités.

L'Assemblée n'organise pas de campagnes, ni n'édite de matériels. Ce n'est pas à elle non plus d'établir le montant des collectes, mais c'est aux Conseils qui agissent dans un lieu déterminé de coordonner tous ces thèmes et de s'occuper de tout ce qui concerne les organismes qui ne sont pas encore autonomes ainsi que des autres activités d'ensemble.

**Nouveaux membres.** La promotion de nouveaux membres à l'Assemblée se fait selon les conditions requises établies par le Mouvement Humaniste et connues de tous.

**Commissions.** Les Commissions sont créées pour atteindre un but spécifique et elles se dissolvent aussitôt après avoir accompli leur fonction.

**Matériels.** L'Assemblée établit la bibliographie officielle ainsi que les matériels fort recommandés par le Mouvement:

**Matériels officiels du Mouvement : 1. - Autolibération; 2. – Oeuvres complètes Vol. I,** (ou bien chacun des livres qui composent cette oeuvre et qui ont été traduits en plusieurs langues, y compris Le Jour du Lion Ailé); **3. – Dictionnaire du Néo-Humanisme ; 4. – Interprétations de l'Humanisme; 5. – Morphologie.**

**Matériels officiels des Organismes : 1. La Communauté pour le développement humain** (Le livre de la Communauté); **2. – Parti Humaniste** (Le livre du Parti Humaniste); **3. – Centre des Cultures** (Document sur le Centre des Cultures); **4. – Club Humanistes** (Document sur les Club Humanistes).

**Matériels Recommandés (conseillés) : 1. – Annuaire** (L'Humanisme dans les Différentes Cultures; Contributions à la Culture Humaniste; Perspectives Humanistes; Introduction à l'Economie du Néo-Humanisme); **2. – Conférences** (sur le Bouddhisme et sur l'Islam; conférences de Madrid, New York, Sapienza, Sorbona); **Revue Electronique; 4. Fédération d'Appui Humain; 5. – CD Rom «Futura».**

**7. Coordinateur Délégué.** Parmi les Coordinateurs Généraux qui posent de leur propre volonté leur candidature à la fonction de Coordinateur Délégué, l'Assemblée va en choisir un par vote secret. Le Coordinateur Délégué exerce ses fonctions pendant deux ans et il ne peut pas être réélu. Il a la fonction de servir l'ensemble en coordonnant tout ce que l'Assemblée prépare. Les caractéristiques requises à un Coordinateur Délégué sont les suivantes: aptitude au travail en équipe, disposition à la communication, patience pour expliquer et répéter plusieurs fois si cela est nécessaire. En outre, il doit être respectueux des différents points de vue, être toujours à disposition et joignable à tout moment.

#### **L'Assemblée sur Internet.**

Ci-dessous vous trouverez le site officiel de l'Assemblée d'où vous pourrez tirer les matériels officiels et les matériels conseillés par le Mouvement Humaniste.

<http://www.materiales-mh.org/>

*(1) «Réunion Coordinateurs Généraux – juillet 2000» et «Rapports de la première réunion de l'Assemblée du Mouvement Humaniste – Mar del Plata, 9 et 10 janvier 2001»*

Exemple d'organigramme:

